

7 janvier 2021 – January 7th, 2021

Bulletin # 1 – 2021 : Message de la SAAQ
Nouvelles mesures en lien avec la pandémie annoncées par le
gouvernement

Le présent bulletin vise à apporter certaines précisions à la suite des nouvelles mesures annoncées par le gouvernement du Québec le 6 janvier 2021 dans le contexte de la COVID-19.

Activités des écoles de conduite

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) vous informe que, pour la période **du 9 janvier au 8 février 2021**, les écoles de conduite peuvent maintenir leurs activités sous les conditions suivantes :

- La formation théorique et l'examen théorique du module 5 peuvent être dispensés en ligne **uniquement**.
 - Ainsi, les écoles qui ne disposent pas de plateforme à cet effet ne pourront **pas** offrir de cours théoriques ni l'examen théorique du module 5 en présentiel.
- Les cours pratiques peuvent être maintenus en respectant rigoureusement les normes sanitaires déjà établies. À cet effet, nous vous référons au [Guide de normes sanitaires en milieu de formation qualifiante](#) de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).
- Le couvre-feu en vigueur entre 20 h et 5 h doit être respecté en tout temps. Ainsi, l'école doit s'assurer que ses élèves et ses employés disposent du temps requis pour se rendre à leur domicile à la suite des cours pratiques, et ce, dans le respect du couvre-feu.

Examens de la SAAQ

De plus, la SAAQ tient à vous informer que ses services sont maintenus. Ainsi, les examens théoriques et pratiques en centres de services ont lieu comme prévu, dans le respect des normes sanitaires en place et du couvre-feu en vigueur.

Nous vous invitons à consulter la foire aux questions de la SAAQ pour plus d'information : <https://saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19-foire-aux-questions/>

News Bulletin # 1 – 2021 : Message from the SAAQ **New Pandemic-Related Measures Announced by the Government**

This news bulletin is to provide certain clarifications following the new measures announced by the gouvernement du Québec on January 6, 2021, in the context COVID-19 context.

Driving Schools' Activities

The Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) informs you that, for the period **from January 9 to February 8, 2021**, driving schools may maintain their activities under the following conditions:

- The theoretical training and Module 5 knowledge exam can be delivered online **only**.
 - Therefore, schools that do not have a platform for this purpose will **not** be able to offer theoretical module or the Module 5 knowledge exam in person.
- The on-the-road sessions can be maintained with strict adherence to already established health standards. In this regard, we refer you to the [Guide de normes sanitaires en milieu de formation qualifiante](#) of the Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).
- The curfew in effect between 8:00 p.m. and 5:00 a.m. must be respected at all times. Therefore, the school must ensure that its students and employees have enough time to get to their homes after the practical classes, and this, within the curfew.

SAAQ Exams

In addition, the SAAQ wishes to inform you that its services are maintained. Knowledge and on-the-road exams in service centers take place as scheduled, in compliance with the health standards in place and the curfew in effect.

We invite you to consult the SAAQ's frequently asked questions for more information: <https://saaq.gouv.qc.ca/en/newsroom/covid-19-frequently-asked-questions/>